



Afin de permettre une meilleure lisibilité de votre dossier « RAEP » par les membres du jury, il vous est recommandé de compléter votre dossier de façon dactylographiée.

Toutes les rubriques sont importantes, même celles qui ne portent que sur des renseignements d'ordre administratif.

N'hésitez pas à vous reporter également au guide de remplissage de ce dossier qui est édité par votre administration (téléchargeable également sur notre plateforme).

Tampon du ministère
Direction
Sous-direction
Bureau

NOM :

PRENOM :

AFFECTATION :

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES

.....
AU TITRE DE L'ANNEE

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

PREMIERE PARTIE

VOTRE IDENTITE

NOM DE NAISSANCE :
NOM D'USAGE OU MARITAL :
Prénom(s) :

Photo
d'identité

Date et lieu de naissance (département) :

Adresse complète :

Code postal :
Ville :

Téléphone professionnel :
Téléphone personnel :

Courriel :

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Cochez les cases et renseignez les champs correspondant à votre situation.

EN ACTIVITE

Corps : **Date d'entrée dans le corps :**

Grade : **Date d'entrée dans le grade :**

Echelon : **Date d'entrée dans l'échelon :**

Date d'entrée dans la fonction publique :

AUTRE SITUATION (détachement, congé parental, ...)

Précisez :

Joindre un justificatif de votre identité et un état de services.

Vous classerez ces pièces dans la partie « Annexe » du dossier.



Joindre un justificatif de votre identité (photocopie de la carte d'identité,...) et de votre situation actuelle (états de services établi à la date du premier jour des épreuves).

Première partie

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

souhaite me présenter à l'examen professionnel pour l'accès au
.....
.....

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier,
- avoir pris connaissance du règlement ci-dessous concernant les fausses déclarations:

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-6).

« Le fait de se faire livrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-6).

A _____, le

Signature du candidat

Signature du chef de bureau/service



Documents qui attestent de la conformité du dossier que vous remettez au service organisateur dans le cadre de l'épreuve RAEP à faire viser, également, par votre actuel chef de bureau/service.